

SECONDE SÉANCE DISTINCTE

2 h 30 de l'après-midi.

L'honorable Renaude Lapointe, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | | |
|-----------------|------------------|---------------|--------------|-------------|
| Aird, | Cook, | Fournier | Laing, | Molson, |
| Barrow, | Côté, | (Restigouche- | Laird, | Neiman, |
| Basha, | Cottreau, | Gloucester), | Lamontagne, | Norrie, |
| Beaubien, | Croll, | Giguère, | Lang, | O'Leary, |
| Bélisle, | Davey, | Godfrey, | Langlois, | Paterson, |
| Benidickson, | Denis, | Goldenberg, | Lapointe, | Perrault, |
| Blois, | Deschatelets, | Graham, | Lefrançois, | Petten, |
| Bonnell, | Desruisseaux, | Greene, | Macdonald, | Rowe, |
| Boucher, | Duggan, | Grosart, | Macnaughton, | Smith, |
| Bourget, | Everett, | Haig, | Manning, | Sparrow, |
| Buckwold, | Fergusson, | Hastings, | McDonald, | Stanbury, |
| Burchill, | Forsey, | Hayden, | McElman, | Thompson, |
| Cameron, | Fournier | Heath, | McGrand, | van Roggen, |
| Carter, | (de Lanaudière), | Hicks, | McIlraith, | Welch, |
| Choquette, | Fournier | Inman, | McNamara, | Williams, |
| Connolly | (Madawaska- | Lafond, | Michaud, | Yuzyk. |
| (Ottawa-Ouest), | Restigouche), | | | |

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour attendre l'arrivée de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada arrive et prend place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huisier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le désir de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Son Orateur, l'honorable James Jerome, dit:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE.

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive parfois de faire erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter leurs délibérations de la manière la plus favorable.

L'honorable Président du Sénat répond:

Monsieur l'Orateur, J'ai ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, Il lui accorde, et en toute occasion saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par Elle de la manière la plus favorable.

Il plaît alors à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la première session de la trentième Législature du Canada.

Je me trouve parmi vous aujourd'hui en ma qualité d'Administrateur du Gouvernement du Canada, fonction que j'assume en raison de la maladie qui afflige le Gouverneur général depuis le mois de juin dernier. Les Canadiens ont appris avec tristesse que Son Excellence avait été victime d'une attaque, mais ils ont été réconfortés à la nouvelle que son état de santé ne cesse de s'améliorer. Je suis heureux de vous annoncer que, si tout continue à bien aller, Son Excellence sera en mesure de retourner à son poste avant longtemps. Tous mes compatriotes, j'en suis persuadé, se félicitent comme moi de ce que le Gouverneur général sera bientôt capable de servir encore son pays dans l'exercice de sa haute charge.

Nous célébrons cette année un événement qui revêt une importance et un intérêt particuliers pour tous les Canadiens: le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. A cette occasion, nous accueillerons avec plaisir son Altesse royale, le Duc d'Edimbourg, qui se joindra bientôt à nous pour célébrer cet heureux événement. En novembre, les Ontariens auront l'honneur de recevoir Son Altesse royale la Princesse Anne et son mari, qui assisteront à l'ouverture de la Foire agricole d'hiver et à d'autres cérémonies officielles.

La situation économique internationale est grave: taux élevé d'inflation, problèmes de balance des paiements, taux de croissance réduits et rapide accumulation de grandes réserves de devises dans un petit nombre de pays. Le Canada s'engage dans des consultations bilatérales et multilatérales dans le cadre d'un effort concerté pour améliorer la situation précaire de l'économie mondiale actuelle. Or, cette situation a particulièrement éprouvé les pays en voie de développement privés des ressources naturelles qui ont permis à d'autres de bénéficier de cours commerciaux élevés. A cet égard, le Canada contribue à l'adoption de mesures internationales visant à réduire l'écart entre les riches et les pauvres, écart qui est injuste et qui peut devenir dangereux. Cela ne nous amènera pas seulement à augmenter notre aide financière aux pays en voie de développement, mais aussi à réexaminer d'autres aspects de notre politique qui influent sur nos relations économiques avec le Tiers monde.

Le Canada a participé à de nombreuses opérations de maintien de la paix internationale. Dans ce domaine, notre principal sujet de préoccupation est présentement l'instabilité qui existe à Chypre et au Moyen-Orient, où deux mille membres des Forces armées canadiennes servent avec dévouement, auprès des deux contingents que les Nations unies ont envoyés pour maintenir la paix dans la région. Ces forces ont réussi, dans une certaine mesure, à dissuader les belligérants de se battre, mais les solutions politiques nécessaires semblent éloignées et

on compte encore des victimes chez les civils et même chez les casques bleus.

Toujours dans le cadre des Nations unies, le Canada prendra également:

- des initiatives en vue de faire adopter des garanties suffisantes pour que les techniques et les matières nucléaires, qui se répandent de plus en plus, ne soient pas détournées vers des fins militaires;
- et d'autres initiatives pour augmenter l'aide à l'alimentation mondiale, afin que soient atténuées les désastreuses pénuries dont souffrent certains pays.

* * *

Au Canada, comme dans la plupart des pays du monde, le plus grave problème de l'heure est l'inflation, dont il faut à la fois combattre les causes et atténuer les effets. Ce malaise mondial est le résultat des plus fortes augmentations qu'ait accusées depuis une génération le prix des aliments, de l'énergie et d'autres biens de consommation, augmentations qui ont coïncidé avec une forte poussée de l'activité économique dans tous les grands pays industrialisés. La politique anti-inflationniste du Gouvernement a été de prendre les dispositions fiscales et monétaires appropriées et:

- d'accroître l'offre des biens et des services;
- de protéger les victimes les plus vulnérables de l'inflation, ainsi que
- d'amortir l'incidence des hausses du prix du pétrole sur les consommateurs canadiens et de prémunir l'économie contre des augmentations préjudiciables du coût d'autres produits.

On s'attendait généralement, au Canada et à l'étranger, que le retour à la normale du marché international des aliments et des biens d'usage courant entraînerait un recul de l'inflation, mais de nouveaux facteurs sont intervenus. Les principaux pays exportateurs de pétrole ont réaffirmé leur détermination de vendre leur produit à prix fort aux pays importateurs, dont le Canada. Les récoltes, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, ont subi des dommages tels que l'on envisage la possibilité d'une nouvelle montée du prix des denrées alimentaires. Le prix des produits industriels n'a pas diminué autant que certains l'avaient prévu, en cette période de stagnation et de baisse de la production industrielle mondiale. Les taux d'intérêt internationaux ont atteint des sommets sans précédent et les marchés financiers ont été gravement perturbés.

Par suite de l'inflation, le malaise ouvrier s'est aggravé dans le monde. Les conventions collectives sont annulées, les travailleurs se jugeant insuffisamment rémunérés pour faire face à l'inflation. En certains pays, c'est tout l'édifice social qui est menacé de dislocation.

Divers groupes, en voulant se protéger des hausses de prix par des augmentations de revenus, aggravent considérablement le risque d'une nouvelle forme d'inflation causée par les prix. Il ne fait pas de doute que certaines catégories de gens sont mieux armées que d'autres pour se défendre. Les grandes sociétés, les associations commerciales et professionnelles, les syndicats et les gouvernements sont, dans la plupart des cas, en mesure de s'adapter assez bien à l'inflation, mais pour bon nombre de Canadiens à revenus fixes et pour d'autres, dépourvus de ressort économique et dont les salaires ne suivent pas la courbe de l'inflation, la hausse du coût de la vie entraîne des conséquences fort inquiétantes.

Le Canada a jusqu'ici moins souffert de l'inflation que la plupart des autres pays. Le problème, toutefois, n'en est pas moins sérieux et urgent. Le Gouvernement, pour sa part, restreindra ses propres dépenses; il mettra l'accent sur l'amélioration de son efficacité et de son rendement actuels tout en restreignant les formes additionnelles d'activité qui, quoique désirables, pourraient contribuer à la poussée inflationniste. Le Gouvernement fédéral insistera auprès des gouvernements provinciaux et municipaux pour qu'ils adoptent des mesures similaires.

On prévoit que les dépenses du Gouvernement fédéral pour l'exercice financier 1975-1976 engloberont un certain nombre de nouvelles mesures de première importance, dont l'octroi des crédits nécessaires pour niveler le prix des produits pétroliers au Canada. Quant aux autres initiatives nouvelles, le Gouvernement demeurera conscient de la nécessité d'imposer des restrictions et de planifier soigneusement son action en fonction de la conjoncture économique. Les dépenses fédérales au chapitre des biens et services, contrairement aux divers paiements de transfert, sont demeurées, pendant quelques années, relativement constantes par rapport au produit national brut, et ce rapport a été inférieur en 1973 à ce qu'il était en 1961.

Le Gouvernement n'a pas l'intention de provoquer délibérément un ralentissement de l'économie dans le dessein de combattre l'inflation. Pour freiner la hausse des prix, il faut en effet augmenter la production, et non la restreindre. Aussi le gouvernement entend-il demander à tous les Canadiens de se joindre à lui dans un effort concerté pour réaliser, par des moyens non inflationnistes un partage équitable, entre tous les groupes, des fruits de l'effort commun.

Afin d'augmenter l'offre des biens et des services, ce qui est son premier objectif dans sa lutte contre l'inflation le Gouvernement présentera un ensemble de mesures:

* * *

—Pour augmenter la production alimentaire—

- des incitations économiques à l'intention des cultivateurs et des pêcheurs, notamment la stabilisation des revenus et des marchés;
- la poursuite de son action internationale pour assurer au Canada le droit de gérer ses ressources et son environnement côtiers, y compris la conservation de ses réserves de poisson.

—Pour stimuler la construction domiciliaire—

- une aide financière pour réduire le coût des terrains viabilisés et encourager l'aménagement des terrains.

—Pour stimuler la productivité économique—

- l'accroissement de l'aide financière et d'autres formes d'assistance aux petites entreprises;
- la poursuite du travail de réorientation des initiatives en matière de main-d'œuvre, afin que les Canadiens aient la formation nécessaire et la possibilité de se trouver à l'endroit voulu pour répondre aux offres d'emploi qui se multiplient;
- des amendements à la Loi sur l'assurance-chômage;
- l'extension de l'application de la Loi sur les subventions au développement régional.

—Pour accroître le potentiel énergétique—

- l'établissement de Pétro-Canada, société canadienne des pétroles;

- des dispositions pour garantir la régie interne de l'uranium et assurer des réserves suffisantes de ce métal pour répondre aux futurs besoins du Canada;
- des mesures pour assurer la réglementation du prix du pétrole et du gaz canadiens, de façon à encourager, au Canada, la prospection et les aménagements nécessaires dans ce secteur.

—Pour assurer le maintien des exportations de grain canadien—

- une loi pour assurer la reprise du mouvement des grains de l'Ouest, si le conflit actuel n'est pas déjà réglé;
- des mesures pour faciliter la manutention du grain cet hiver.

Afin de protéger ceux qui sont le plus durement frappés par la cherté de la vie, ce qui constitue un autre objectif de la lutte contre l'inflation, le Gouvernement prendra ou proposera les mesures suivantes:

—Surveillance du prix des produits alimentaires—

- prolongation du mandat de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires jusqu'à la fin de 1975, pour qu'elle puisse continuer à faire rapport régulièrement sur les tendances des prix des aliments et analyser les causes des changements dans des secteurs donnés.

—Aide aux acheteurs d'habitations—

- assistance accrue aux acheteurs d'habitations à prix modiques n'ayant jamais été propriétaires d'une maison auparavant;
- recommandation aux établissements financiers de continuer à accorder leurs prêts hypothécaires à intérêt élevé n'exigeant qu'une faible mise de fonds initiale aux seuls acheteurs de maisons à prix modéré;
- création d'un Régime enregistré d'épargne pour les propriétaires d'habitations;
- mise en place d'un système de garanties sur les habitations pour protéger les nouveaux acquéreurs qui achèteront des maisons financées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation;
- amélioration des dispositions visant à imposer la divulgation des taux réels d'intérêts hypothécaires.

—Protection du consommateur—

- amendements préliminaires à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, y compris des mesures concernant les pratiques commerciales déloyales ou anticoncurrentielles, comme la publicité trompeuse, les ventes pyramidales, les ventes sur recommandation ou les ventes par substitution;
- révision globale des lois relatives au crédit à la consommation, comprenant des dispositions pour obliger tous les établissements de prêts à divulguer les taux réels de l'intérêt sur les prêts consentis;
- une révision complète de notre Loi sur la faillite, comprenant des dispositions particulières pour aider le consommateur endetté;
- amélioration de la sûreté des appareils électroménagers;
- aménagement d'un plus grand nombre de bureaux de quartier d'aide aux consommateurs.

- Pour aider, en collaboration avec les provinces, les personnes qui ont de la difficulté à trouver du travail—
- élaboration d'une stratégie d'emploi, au niveau local, à l'intention des personnes ayant toujours beaucoup de difficulté à trouver un emploi permanent et à le garder;
- efforts spéciaux en vue d'aider les particuliers et certains groupes, qui sont prêts et disposés à travailler, mais à qui il semble particulièrement difficile de trouver un emploi permanent.
- Aide aux personnes âgées, aux nécessiteux et aux anciens combattants—
- hausses périodiques des gains annuels maximaux ouvrant droit à pension en 1976 et au cours des années suivantes; révision de l'exemption de base annuelle et suppression de l'évaluation des revenus des pensionnés âgés de 65 à 70 ans;
- à compter d'octobre 1975, versement d'allocations au conjoint du prestataire de la pension de sécurité de la vieillesse dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans, et suppression de certaines exigences à l'égard des Canadiens qui ont vécu hors du Canada pendant une période limitée;
- adoption de mesures visant à établir un équilibre entre les provinces quant à l'application du Régime d'assistance publique du Canada, notamment en ce qui concerne d'une part le traitement des jeunes délinquants confiés à des établissements autres que ceux du bien-être, et d'autre part les soins donnés aux personnes nécessiteuses logées dans des foyers d'hébergement situés dans les provinces qui ont adopté, à l'intention de ces foyers, des programmes universels de soins; et
- nouvelles augmentations des allocations versées aux anciens combattants.

* * *

Pour atteindre le troisième objectif de sa politique anti-inflationniste, le Gouvernement se propose de prendre les initiatives que lui dictera l'économie de façon à endiguer toute augmentation indue des revenus, des prix et des bénéfices.

Le Gouvernement présentera un projet de loi qui lui permettra d'intervenir lorsque des augmentations de prix injustifiées seront détectées. Ce projet de loi aura pour objet d'empêcher la réalisation de profits excessifs.

Vous serez invités à approuver l'imposition de droits d'exportation sur le pétrole brut et sur certains autres produits pétroliers, pour dédommager les Canadiens qui s'approvisionnent en pétrole à l'étranger, ainsi que pour réglementer le prix des hydrocarbures produits au Canada et objet d'un commerce interprovincial, afin que tous les Canadiens, où qu'ils vivent, paient le même prix de base. A ce prix, s'ajouteront nécessairement les frais de transport.

Pour juguler l'inflation, il faut que tous et chacun soient davantage conscients d'une nécessaire modération en matière de revenus, de bénéfices, de prix ou d'impôts. Il ne faut pas essayer d'obtenir plus que ce que l'économie peut offrir. Ceux qui gagnent déjà honorablement leur vie ne doivent pas essayer de profiter de quelque façon que ce soit de l'inflation. Le Gouvernement estime qu'il a, de toute évidence, une responsabilité à cet égard. Il ne doit pas y avoir dans notre société de groupes qui profitent de l'inflation au détri-

ment des autres, il ne serait pas juste non plus qu'il y en ait qui portent une part trop grande du fardeau.

Le Gouvernement a donc entrepris une série de consultations avec les principaux éléments de notre société, c'est-à-dire les hommes d'affaires, les membres des professions libérales, les agriculteurs, les représentants des syndicats et des gouvernements provinciaux. Ceux-ci seront invités à proposer au Gouvernement fédéral des mesures pour vaincre l'inflation et à lui communiquer ce qu'ils entendent faire à ce sujet. Ils seront en outre invités à proposer des moyens d'accroître la productivité et, dans le dessein de trouver des solutions à des problèmes qui nous sont communs, à envisager des améliorations au régime des négociations collectives, lequel repose, de par sa nature même, sur l'affrontement de deux groupes. On priera les représentants des caisses de retraite du secteur privé d'étudier conjointement avec le Gouvernement les moyens de protéger les retraités contre l'inflation. Le Gouvernement veillera à ce que ces consultations portent sur les problèmes de ceux qui, au sein de l'économie, ne constituent point une puissance, ainsi que sur les difficultés des retraités, car ce sont eux que l'inflation éprouve le plus durement.

Le Gouvernement fédéral croit qu'il lui appartient d'amener les Canadiens à se réunir, d'abord pour s'entretenir de leurs problèmes communs et des difficultés qu'ils ont tous à affronter, ensuite pour formuler des propositions en vue de leur solution. Il a donc l'intention de jouer pleinement son rôle à cet égard avec énergie et détermination. Ces réunions s'inscriront dans le cadre d'un vaste programme que le Gouvernement fédéral entend mettre en œuvre, pour amorcer le dialogue avec toutes les couches de la population canadienne.

A une époque où société et économie sont intimement liées, la répartition des fonctions entre les divers paliers de gouvernement d'un État fédéral ne peut se faire de façon aussi nette dans la pratique qu'en théorie. Rares sont les cas où tel ou tel gouvernement, à un palier quelconque, peut prendre des mesures sans influencer sur la politique et les programmes d'un autre, ou tout au moins sans en tenir compte. Dans bon nombre de secteurs de l'activité gouvernementale, la mise en vigueur effective d'une décision politique dépend de la collaboration des autres paliers de gouvernement. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral:

- proposera la tenue de conférences fédérales-provinciales au cours de l'année à venir, notamment d'une conférence des Premiers ministres au début de 1975; et
- modifiera sa structure administrative, d'une part pour améliorer la coordination des lignes de conduite et des programmes fédéraux qui concernent les provinces, d'autre part pour faciliter encore davantage les consultations avec celles-ci.

* * *

Les transports sont un des facteurs clés de l'accroissement des approvisionnements. De façon plus générale, ils sont essentiels au Canada, où ils assurent la libre circulation des personnes et des biens, resserrant ainsi les liens qui unissent les différentes régions de notre pays. Ils jouent un rôle de premier plan dans le fonctionnement de notre commerce intérieur et extérieur. Les transports doivent devenir l'instrument d'un dessein national, et nous permettre d'atteindre d'amples objectifs sociaux et

économiques. L'immensité du Canada est sans aucun doute l'un de ses plus précieux atouts. Il n'en demeure pas moins qu'elle soulève des problèmes particulièrement ardu, notamment ceux de la distance et des communications. Ces problèmes se font surtout sentir dans les provinces et les régions éloignées du centre industriel du pays. Le Gouvernement ne croit pas que les principes sur lesquels reposent le système actuel des transports, ou ses méthodes de gestion et d'exploitation, répondent à nos aspirations nationales, présentes et futures.

Le Gouvernement est d'avis que les tarifs de transport devraient encore être établis suivant le principe de la concurrence entre les divers modes de transport dans les régions où il existe une véritable concurrence. Dans les régions où il n'y a pas vraiment de concurrence, on ne saurait permettre aux tarifs de transport d'atteindre le seuil de tolérance du marché. L'examen des frais qu'entraîne la fourniture de services comparables, lorsque la concurrence est réelle, constitue un meilleur point de repère; le Gouvernement entend travailler à la conclusion d'accords équitables fondés sur ce principe. Il y aura sans doute des cas où ce principe, malgré sa valeur, ne saurait être appliqué, notamment pour permettre la mise en œuvre des lignes de conduite relatives à la réduction des disparités économiques régionales et à une meilleure répartition de l'industrie.

Le Gouvernement effectue en ce moment un examen général de la capacité des réseaux actuels, ferroviaire et routier, aérien et maritime, eu égard aux besoins présents et futurs quant au transport des voyageurs et des marchandises. On étudie également le rôle des différents organismes qui administrent, exploitent et réglementent les transports. Il s'agit là de cerner l'action du Gouvernement à ce sujet dans les secteurs public et privé, de déterminer la manière la plus rationnelle d'utiliser les capitaux disponibles et d'établir le moyen le plus convenable de réaliser l'équilibre entre les règlements en vigueur et l'intervention directe du Gouvernement. Même s'il sera fait appel à la collaboration de toutes les parties intéressées, il faudra, en raison de l'ampleur de ces problèmes, que le Gouvernement fédéral se charge des travaux de coordination. De ces diverses initiatives il résultera la mise en œuvre, au cours des prochaines années, selon un rythme adapté à la capacité financière globale du Gouvernement, d'un programme de changements destiné à instaurer un système de transport moderne, sûr, efficace et coordonné.

Le Gouvernement est disposé à entreprendre immédiatement certaines démarches de nature à améliorer les services de transport au Canada, sans nuire d'aucune manière à la révision prochaine de la politique de base:

- un programme sera mis à exécution en collaboration avec les compagnies de chemins de fer et aboutira éventuellement à la création d'un nouveau mécanisme gouvernemental, chargé de la gestion effective de tous les transports terrestres;
- des programmes expérimentaux destinés à améliorer progressivement un certain nombre de services ferroviaires interurbains, pour le transport des voyageurs, seront mis en œuvre immédiatement;
- on fera en sorte qu'il y ait une quantité suffisante de wagons, pour répondre aux besoins futurs, ainsi que pour résoudre les problèmes d'accès par chemin de fer à tous les principaux ports et marchés;
- on améliorera les services de transport depuis et vers les régions éloignées; on accroîtra l'aide offerte aux aéroports situés dans les petites municipalités et on instituera un nouveau programme de subventions aux aéroports situés dans les régions en voie de développement du pays;
- vous serez saisis d'un projet de loi concernant l'aménagement au Canada des installations portuaires les plus efficaces, compte tenu des intérêts locaux, régionaux et nationaux;
- des mesures seront prises pour la construction de cargos brise-glace de propriété canadienne, destinés à servir dans le Nord;
- on proposera l'établissement d'une commission indépendante chargée de faire enquête en cas d'accidents;
- on élaborera de nouvelles lois concernant la marine marchande et la navigation côtière au Canada;
- on veillera à ce que des données concernant le coût du transport ferroviaire soient mises à la disposition des gouvernements provinciaux, en attendant que soit entreprise l'étude d'une loi plus complète sur l'information relative aux transports;
- on prendra d'autres mesures, qui tiendront compte des programmes régionaux et provinciaux d'expansion urbaine, afin d'accroître l'efficacité des réseaux de transport urbain et d'améliorer les services de banlieue.

* * *

Le Gouvernement croit nécessaire d'adopter de nouvelles dispositions en vue de mieux affirmer l'indépendance du Canada et de favoriser sa prise de conscience nationale. A cette fin, il vous proposera des mesures:

- pour réviser les lois relatives aux sociétés; on prévoira entre autres une disposition selon laquelle la majorité des membres du conseil d'administration des compagnies à charte fédérale devront être canadiens;
- pour permettre l'intervention de l'État dans le cas où une société étrangère interdirait à sa filiale canadienne de remplir des commandes d'exportation;
- pour veiller à ce que la transformation des ressources naturelles du Canada destinées à l'exportation se fasse davantage au pays même, ce qui donnera lieu à des consultations avec les provinces et à des négociations avec d'autres pays;
- pour encourager l'innovation technologique au pays et la mettre à la portée de l'industrie canadienne;
- pour faire en sorte que les permis accordés aux navires de pêche demeurent entre les mains des Canadiens;
- pour doter le pays d'une nouvelle Loi sur la citoyenneté;
- pour proclamer *Ô Canada* hymne national du Canada;
- pour restructurer les conseils subventionnés par le Gouvernement fédéral et chargés d'accorder une aide financière à la recherche universitaire dans les domaines des sciences humaines, ainsi que des sciences naturelles;
- pour créer un organisme unique de régie des télécommunications;
- pour instituer un comité mixte de la chambre et du Sénat afin d'étudier les questions relatives à l'avenir de la région de la capitale nationale;

- pour préserver le patrimoine national en incitant les institutions canadiennes à acheter des œuvres d'art, qui, autrement, seraient probablement exportées; et
- pour soutenir les entreprises culturelles canadiennes en étendant la portée des dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, en stimulant la vente des livres et des magazines canadiens et en engageant des discussions avec les gouvernements provinciaux sur les moyens à prendre pour accroître la diffusion des films canadiens dans les salles de cinéma commerciales du pays.

* * *

Le Gouvernement accordera une attention prioritaire à la santé de la population en général, en insistant particulièrement sur la médecine préventive, notamment par l'amélioration de la condition physique des Canadiens. Une série d'événements athlétiques de première importance, dont les Jeux d'hiver du Canada de 1975, les Jeux olympiques de 1976, les Jeux d'été du Canada de 1977, et les Jeux du Commonwealth de 1978, devraient inciter tous les Canadiens, surtout les jeunes, à accroître leur participation et leurs performances.

L'examen du régime de sécurité sociale se poursuit avec la plus grande diligence. On espère en effet que l'étude des diverses formules de réforme du régime de sécurité du revenu sera suffisamment avancée pour permettre bientôt au ministre fédéral et à ses homologues des provinces de s'entendre sur la formule qu'ils jugeront la meilleure. On compte également que des propositions en vue de la réforme des services sociaux auront été définies d'ici peu.

Au nombre des objectifs prioritaires et pressants que nous nous fixons figurent l'enraiment du pillage de notre planète et l'assainissement de nos eaux, de notre atmosphère et de notre sol. Les mesures législatives suivantes seront prises à ces fins:

- protection accrue contre les substances contaminantes, de manière à favoriser la santé humaine et l'équilibre écologique; et
- réduction du déversement de déchets dans les océans, au moyen d'un accord international.

Le Gouvernement est également résolu à poursuivre le programme qu'il a institué afin de rendre tous les citoyens égaux devant la loi. A cette fin, une loi-cadre sera déposée pour assurer aux femmes un statut égal à celui des hommes dans les domaines de compétence fédérale. Le Gouvernement entend marquer d'une façon toute spéciale, en 1975, l'Année internationale de la femme.

- Autres mesures relatives à l'égalité devant la loi;
 - une loi relative aux droits de l'homme;
 - des modifications importantes au Code criminel;
 - une loi prévoyant, relativement au pétrole et au gaz qui se trouvent dans les réserves indiennes, des taux de redevances comparables à ceux qu'exigent les provinces productrices de pétrole;
 - un amendement permettant à la Cour suprême de juger plus expéditivement les causes dont elle est saisie et d'abolir le droit d'appel fondé uniquement sur des motifs d'ordre pécuniaire.

Le nombre des personnes qui cherchent à venir au Canada en qualité d'immigrants, d'étudiants et de travailleurs temporaires a augmenté rapidement. Un Livre vert, qui sera bientôt publié, servira de base à l'examen de

cette question par la population, de même que par les autorités fédérales et provinciales.

Le volume des affaires publiques dont le Parlement est saisi augmente d'une année à l'autre, et la présente session ne fera pas exception à la règle. On est généralement d'avis, tant au Parlement qu'à l'extérieur, qu'il faudrait modifier les règlements de la Chambre des communes de façon à permettre aux députés de tous les partis, au pouvoir ou dans l'opposition, de s'acquitter plus efficacement de tâches de plus en plus lourdes. Vu l'urgence de la question, le Gouvernement tentera d'obtenir l'appui de la Chambre, indépendamment des affiliations de partis, au sujet des réformes qu'il propose d'apporter aux règles de procédure parlementaire et au sujet des mesures dont vous serez saisis et qui porteront:

- sur la redistribution des sièges à la Chambre des communes;
- sur la mise en ondes des débats de la Chambre;
- sur la possibilité de conflits d'intérêts chez les députés et chez les sénateurs.

Des modifications seront proposées à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Vous serez invités à étudier d'autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement se propose de présenter un budget au début de la session.

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: «Loi concernant les chemins de fer».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a en main une copie du discours de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada.

L'honorable Président en donne lecture.